



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal **Du 27 Juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 15/07/2026

Présents : BARRIERE-MARTIN Bernadette, CHAZAL Vincent, de ROHAN CHABOT Emmanuel DUMAS Maryse, FAURE Morgane, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, HUBERT Marie-Françoise, JEANNIN Steve, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, RAY Daniel, SOUCHET Chantal

Procuration : : NICOLAS-GURTNER Cédric à CHAZAL Vincent, MURATON Coralie à RAY Daniel

Absents excusés : FAYE Philippe

Secrétaire de séance : FAURE Morgane

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 29/06/2026

VOTE : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1/ Travaux de construction de la salle polyvalente : lancement des appels d'offres

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 26 aout 2024, le conseil municipal a confié la réalisation d'un programme technique et fonctionnel pour la démolition de la salle actuelle et la construction d'une salle polyvalente à la société ACA.

Cette dernière a rédigé les DCE (dossiers de consultation des entreprises) et les CCTP (Cahiers des clauses techniques particulières).

Les pièces du marché vont être déposés sur le portail des Marchés publics à partir du 28/07/2026.

La date limite de réception des offres est fixée au 21/09/2026. Les travaux débuteront fin octobre.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour la démolition de l'ancienne salle et la construction de la nouvelle.

Vu le code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ACTE le projet de réalisation des travaux de démolition de la salle de la salle actuelle et la construction de la nouvelle.

- VALIDE le programme des travaux

-VALIDE l'estimation prévisionnelle des travaux

-AUTORISE Monsieur le maire à engager la procédure de passation de marché public à partir du 28/07/2026.

-AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Détail des lots :

Lot(s)	Désignation
01	DESAMIANPAGE
02	DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE
03	CHAPRENTE – OSSATURE BOIS - BARDAGE
04	COUVERTURE BAC ACIER

Mairie de Jozerand

05	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS
06	PLATRERIE PEINTURE ISOLATION
07	MENUISERIE INTERIEURE
08	CHAUFFAGE – PLOMBERIE - VENTILATION
09	ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES
10	CARRELAGE – FAIENCE
11	SERRURERIE

VOTE : A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

2/Autorisation de contracter un emprunt auprès de la banque des territoires

Pour le financement des travaux de réhabilitation des logements communaux la Caisse des dépôts et consignations propose différents Contrats de Prêt :

1/ 200 000 € sur 25 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 200 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 2 778.77 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 77 877.35 €

2/ 250 000 € sur 25 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 250 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 3 473.47 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 97 346.68 €

3/ 200 000 € sur 30 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 200 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 2 459.78 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 95 173.45 €

4/ 250 000 € sur 30 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 250 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 3 074.72 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Mairie de Jozerand

Montant des intérêts : 118 966.81 €

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'opter pour un emprunt de 200 000.00 € sur 25 ans.

3/Travaux de réhabilitation des logements communaux : plan de financement et demandes de subventions

Le cabinet de maîtrise d'œuvre DE SIGNE a estimé le montant des travaux comme suit :

- Logement 1 : 98 525.11 € HT / 106 538.79 € TTC,
- Logement 2 : 91 387.43 € HT / 99 454.15 € TTC
- Cage d'escalier/cabanon : 18 787.34 € HT / 20 643.70 € TTC

Le montant des honoraires s'élève à 27 000 .00 € HT soit 32 400.00 € TTC.

Soit un total de 257 232.59 € TTC + 34 000.00 € = **291 232.59 € TTC**

Le planning prévisionnel : réception des travaux courant avril 2027.

Le plan de financement est établi comme suit :

Subventions demandées :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Fonds verts : | 20 000.00 € |
| - Conseil départemental : | 40 000.00 € |
| - Certificat RGE : | 5 000.00 € |

Emprunt :	200 000.00 €
-----------	--------------

Autofinancement :	26 232.59 €
-------------------	-------------

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- ACTE le projet de réhabilitation des logements communaux
- VALIDE l'estimation prévisionnelle des travaux
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions.

4/Présentation de projet de réhabilitation des deux maisons « Place de la Fontaine »

Le maire rappelle la convention de portage avec l'EPF SMAF qui a fait l'objet d'une délibération en fin d'année 2025 dans le cadre du projet de **création de commerce et logements (AB 363-375-378-1816-1817-1818-1819 – Immeuble TARDIF et JACQUELIN)** .

Il explique que vu la baisse des dotations de l'Etat, la commune doit trouver des sources de recettes. L'achat de la maison Tardif est réalisé et les tractations sont en cours pour la maison Jacquelin.

5/Échange de terrains

Le lotisseur a adressé un courrier de demande d'acquisition et d'échange de la petite parcelle de domaine public jouxtant le futur lotissement « Les Coins » situé rue des Prés Moura à JOZERAND.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « Les Coins » situé à l'angle des rues du Clos et des Prés de Moura et suite aux différents entretiens, le lotisseur souhaiterait proposer un échange entre les lots B (3m²) + C (11m²) + D (4m²) soit un total de 18 m² contre le lot E (14 m²).

Le plan est présenté aux élus.

Pour rappel, les lots B, C et D appartiennent à CLARUS MONS et le lot E fait partie du domaine communal.

Le but de cet échange est :

- d'améliorer la visibilité des véhicules en cassant les angles B / C / D de la parcelle mère cadastrée ZB 125.
- d'améliorer la forme du lot n°1 par un surplus d'emprise communale qui n'affecte en rien l'utilisation du domaine public (talus).

Mairie de Jozerand

Les frais d'expert géomètre et notariés, de cet échange sans soulte, seront pris en charge par CLARUS MONS.

VOTE : A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

6/ Déclassement et aliénation de terrains

Le maire rappelle le projet d'aliénation de petites parcelles de terrain communal à Monsieur Gaudet, voté en juin 2025.

Aliénation à M Gaudet délibération 27/01/2022, 26/08/2024-juin 2025

Le maire explique que :

- Mr Sébastien GAUDET propriétaire de la parcelle cadastrée B 315 avait demandé à acquérir une partie de voie communale jouxtant sa propriété et qu'il entretient. Il s'agit de régulariser la situation. Après bornage par le géomètre, après purge du droit de priorité des propriétaires riverains, 2 parcelles sont identifiées comme suit : B 1917 pour 7m2 et B 1918 pour 11m2, soit 18 m2.
- Le prix de vente déterminé précédemment : de 1 à 100 m2 à 15 euros le m2 soit 270.00 €.
- « Après l'enquête publique, le conseil municipal a déjà constaté la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section B numéros 1917 et B 1918. »

Mme Pivron s'est manifestée tardivement pour acquérir la parcelle B 1917 devant sa propriété.

Le maire demande donc que le conseil municipal acte la vente de la parcelle cadastrée B 1918 à M. Gaudet et la parcelle cadastrée B1917 à Mme Pivron.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour cette régularisation « et réaffirme la vente des parcelles cadastrées section B 1917 à Mme Pivron pour un montant de cent cinq € (105 €) et B 1918 à Monsieur Sébastien GAUDET moyennant le prix de cent soixante-cinq euros (165 €) payable comptant à la signature de l'acte authentique. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte notarié.

7/Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques - sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels

Mairie de Jozerand

- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Nous, élus de la République, membres du Conseil municipal de Jozerand, demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal soutiennent cette motion.

Questions diverses

Point finances : Suite aux écritures passées sur le logiciel de la trésorerie, les dépenses de fonctionnement au 30/06 sont à un peu plus de 51% du budget voté par le conseil municipal. Il est important d'être vigilant sur le poste des charges essentielles de la commune. Toutefois, on peut souligner qu'une meilleure gestion des levées du SBA en 2025 a permis de faire une économie de 353€ par rapport à 2024.

Un autre point sera fait à fin août.

- Un arrêté a été pris pour interdire la circulation des quads et des motos sur la commune,
- Un recensement des parcelles boisées aux « Cotes » va être effectué afin que l'entretien soit suivi.
- Une réunion est prévue le 04/09/2026 pour actualiser le PCS (plan communal de sauvegarde)
- La préfecture a demandé à toutes les communes concernées de réaliser un plan d'évacuation a cas de rupture du barrage de la SEP.
- Un programme d'entretien des chemins communaux est mis en place
- Nouvelle haie plantée : des arbustes n'ont pas résistés à la canicule, ils devront être remplacés.
- Marchés : baisse de fréquentation constatée lors des deux derniers.
- Fête du 11/07 : manque de tables et de chaises.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 19H30

Le Maire
PORTE Jean-Luc

La secrétaire de séance
FAURE Morgane